

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> Décembre.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LURETTE Bruno, ALLOUCHERY Jean-Marie, DELAMAERE Alain (suppléant LECAILLE Sébastien), DUWAT Romain, GARDIN Jean, SENECAT Dominique, HIBON Bernard (suppléant CARDON Joël), SGARD Maxime, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques (suppléant VENDEVILLE Roger), WAROT Pascal, DEDECKER Patrick, DEVIGNE Maurice, TRUPIN André (suppléant DUFOUR Olivier), LEFEBVRE Hervé, WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, HENDRICK Olivier, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, PRUDHOMME Dominique, MASSEZ Alain, SCHRYVE Roger, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, Mmes LEROY Isabelle, LEMAIRE Isabelle.

**ETAIENT ABSENTS** : M. LEROY Christian, DEVULDER Didier absents excusés.  
M. LAVOGEZ Serge, CAZIN Bernard, PRUDHOMME Dominique, Mme COCQUEREL Micheline, absents

**POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE** : Mr FONTAINE Frédéric à Mr WILQUIN Ghislain  
Mr FOURNIER Daniel à Mr LEFEBVRE Hervé  
Mr WACQUET Pascal à Mr DEVIGNE Maurice  
Mr VASSEUR Dany à Mme LEROY Isabelle (à compter de 20h20)

*Membres en exercice : 42 – Présents : 32 – Représentés : 4 – Votants : 36 – Absents : 6*

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :  
Monsieur Jean GARDIN est élu à l'unanimité.

#### **VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 OCTOBRE 2023 :**

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 4 Octobre 2023 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

### **1- SERVICE EAU - DELIBERATION DE PRINCIPE – TARIFICATION PROGRESSIVE**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer concernant la tarification progressive.

Il est rappelé les enjeux de la tarification progressive, à savoir :

- garantir l'accès à l'eau potable pour tous
- assurer l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement du SIDEALF et offrir un service de l'eau de qualité aux abonnés

- proposer une tarification plus équitable entre abonnés
- inciter les usagers à avoir une consommation responsable de l'eau.

Il est rappelé la création d'un groupe de travail lors du Comité Syndical en date du 14 Juin 2023 composé de 12 délégués.

Monsieur le Président informe l'assemblée des comptes rendus des différentes réunions et propose, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 :

- la validation du principe d'une part fixe unique (abonnement) pour les particuliers et les professionnels
- la validation d'une tarification progressive pour les particuliers en 3 tranches ( Tranche 1 : 0 à 35 m<sup>3</sup> - Tranche 2 : 36 à 70 m<sup>3</sup> - Tranche 3 : supérieur à 70 m<sup>3</sup>)
- la validation d'un tarif unique pour les professionnels sur la part variable de consommation d'eau

Dans le courant de l'année 2024, le groupe de travail poursuivra sa réflexion sur le lissage des anciens secteurs d'Alquines et de la Hem Sud, ainsi que les cas particuliers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 35 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**,

**VALIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025

- le principe d'une part fixe unique (abonnement) pour les particuliers et les professionnels,
- une tarification progressive pour les particuliers en 3 tranches ( Tranche 1 : 0 à 35 m<sup>3</sup> - Tranche 2 : 36 à 70 m<sup>3</sup> - Tranche 3 : supérieur à 70 m<sup>3</sup>)
- un tarif unique pour les professionnels sur la part variable de la consommation d'eau

## **2- SERVICE EAU – ASSAINISSEMENT - CARTES CADEAUX DE FIN D'ANNEE A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL**

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'offrir en cette fin d'année 2023 une carte cadeau d'une valeur de 150 € à l'ensemble du personnel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- D'OFFRIR à une carte cadeau d'une valeur de 150 € à l'ensemble du personnel.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

## **3- SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EFFACEMENT DE DETTES**

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de copies d'ordonnances rendues par le Tribunal d'Instance de Saint-Omer et transmises par Monsieur le Comptable du Trésor.

Ces ordonnances entraînent de plein droit l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Même si la décision du tribunal s'impose à la collectivité, Monsieur le Président explique que le Comité Syndical est tenu de délibérer car il doit constater que les créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Syndicat du fait de l'irrecouvrabilité de celles-ci.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'annuler les créances éteintes, transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer, pour un montant de **2.544,31 €** (budget de l'Eau) et **2.382,95 €** (budget de l'Assainissement)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires de l'article 6542 prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023.

#### 4- SERVICE EAU – DELIBERATION MODIFICATIVE N°3

La séance ouverte, Monsieur le Président propose la décision budgétaire modificative suivante

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2031-0	Frais d'études	0,00	50 000,00
2313-0	Constructions	0,00	120 000,00
13111-0	Subv. équipt Agence de l'eau	170 000,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>170 000,00</b>	<b>170 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>170 000,00</b>	<b>170 000,00</b>

#### 5- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

La séance ouverte, Monsieur le Président propose la décision budgétaire modificative suivante

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2315-0	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	40 000,00
1687-0	Autres dettes	15 000,00	0,00
13111-0	Subv. équipt Agence de l'eau	25 000,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

#### 6- SERVICE EAU – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Il est proposé au Comité Syndical de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer soit un montant 25.105,00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents,

**DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer pour un montant de 25.105,00 €,

**DECIDE** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer en appliquent un taux de 15%,

**IMPUTE** la dépense au 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants ».

#### 7- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Il est proposé au Comité Syndical de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer soit un montant 15.637,00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer pour un montant de 15.637,00 €.

**DECIDE** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer en appliquant un taux de 15%

**IMPUTE** la dépense au 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants »

**IMPUTE** la dépense au 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants ».

## 8 SERVICE SPANC – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Il est proposé au Comité Syndical de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer soit un montant 20,00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer pour un montant de 20,00 €

**DECIDE** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer en appliquant un taux de 15 %,

**IMPUTE** la dépense au 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants ».

## 9- SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Il est exposé par le Président que 4 agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'ancienneté.

Le Président propose qu'il soit créé,

- à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024,

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2024,

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2024,

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 15 heures hebdomadaires

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE la proposition du Président et DECIDE de la création de ces 4 postes et de la suppression, d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet, d'un poste d'Adjoint Administratif à 15 heures hebdomadaires (actuellement occupé par ces agents) à compter des mêmes dates.

#### 10- CREATION DES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SIDEALF A UMBRES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Président expose le projet de construction des nouveaux locaux administratifs et techniques du SIDEALF sur la Commune de Lumbres. Le coût prévisionnel est estimé à 1.884.463,00 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Maîtrise d'œuvre - Etudes	159.346,00 €	DETR 25%	471.115,75 €
Travaux	1.725.117,00 €	Emprunt	800.000,00 €
		Vente des locaux actuels	400.000,00 €
		Autofinancement	213.347,25 €
<b>Total</b>	<b>1.884.463,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1.884.463,00 €</b>

La date de démarrage de l'opération est prévue au dernier trimestre 2023 et une fin d'opération en fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 1.884.463,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 25% soit 471.115,75 €.

#### 11- REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU DE WISQUES – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Président expose le projet de réhabilitation du château d'eau de Wisques. Le coût prévisionnel est estimé à 314.805,00 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Maîtrise d'œuvre - Etudes	21.465,00 €	DSIL 41,3 %	130.000,00 €
Travaux	293.340,00 €	Agence de l'Eau Artois Picardie	20.250,00 €
		Autofinancement	164.555,00 €
<b>Total</b>	<b>314.805,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>314.805,00 €</b>

La date de démarrage de l'opération est prévue au deuxième trimestre 2024 et une fin d'opération au premier trimestre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 314.805,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 41,3 % soit 130.000,00 €

## **12- SERVICE EAU - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations et branchements sur le territoire du SIDEALF

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

## **13- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF- EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES RUE DE CAMPAGNETTE ET RUE DU MARAIS SUR LA COMMUNE DE WAVRANS SUR L'AA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet, pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées Rue du Marais et Rue de Campagnette sur la Commune de WAVRANS SUR L'AA.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

## **QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Les travaux du château d'eau de Fromentel se terminent. La remise en eau est prévue la semaine prochaine si l'analyse bactériologique est conforme.
- Les travaux rue de Théroüanne sont finalisés
- Les analyseurs de chlore au forage d'Alquines et au château d'eau de Saint Martin d'Hardinghem sont installés
- Les travaux de renouvellement de la pompe au forage de Pihem ont été réalisés
- Une inspection par un hydrogéologue a été menée aux forages de Pihem et de Dohem
- Suite aux inondations, le montant des dégradations s'élève à 89.000 €.
- La mise en place de la télégestion a été réalisée sur les postes de relèvement Socca et Déportés
- La consultation pour les travaux de renouvellement de canalisations et de mise en séparatif Rue Victor Hugo à Lumbres va être lancée prochainement. Les travaux sont prévus au printemps 2024
- Le renouvellement des branchements rue de la poterie à Saint Martin d'Hardinghem ont été réalisés par la SADE.
- Le marché concernant la réhabilitation du château d'eau de Wisques a été attribué. Les travaux débuteront au printemps 2024.
- La pose de compteurs de sectorisation sur le secteur de la Hem Sud est prévue en début d'année 2024.
- Les travaux d'interconnexion entre Remilly et Ouve-Wirquin sont programmés début 2024 .
- L'étude de zonage du schéma directeur d'assainissement pour les communes d'Affringues, Bayenghem Les Seninghem et Remilly-Wirquin est achevée et sera prochainement présentée aux 3 communes.
- La première phase du schéma directeur assainissement de Lumbres est en cours.
- Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour l'extension du réseau d'assainissement eaux usées sur la commune de Wavrans Sur L'Aa.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 21h00.